

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 19

Absents : 7

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 5

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le onze décembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, M. ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération 2020/204

OBJET : MISE EN OEUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION DES DECHETS – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA 3^{ème} PHASE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la délibération n°2018/203 du 25/09/2018 présentant la nouvelle politique de gestion des déchets 2018-2021 ;

CONSIDERANT l'augmentation des coûts de traitement des déchets et ceux annoncés par l'Etat de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) ;

CONSIDERANT la faiblesse du ratio « déchets valorisés/déchets enfouis » pour le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT la note-cadre sur l'évolution de la gestion des déchets au sein de la CCVUSP sur la période 2018-2021 faisant état de 4 actions :

- mutualisation avec le SYDEVOM,
- augmentation des recettes ou valorisation avec notamment le paiement des professionnels,
- facilitation du tri avec l'extension des consignes de tri et le passage en bi-flux,
- optimisation de la collecte des déchets avec la généralisation de la collecte des ordures ménagères en colonnes,

CONSIDERANT, dans ce cadre, la volonté d'optimiser la collecte des déchets en regroupant de manière systématique les ordures ménagères et le tri sélectif en des points complets appelés Points d'Apport Volontaire (PAV), comme cela se met en place dans de nombreuses collectivités ;

CONSIDERANT la possibilité d'améliorer de manière incidente le cadre de vie et l'attractivité touristique du territoire ;

CONSIDERANT qu'à l'issue des phases 1 et 2 du plan « déchets », engagées respectivement en 2019 et 2020, le territoire est déjà équipé à 75 % de nouveaux PAV et que l'amélioration du tri est déjà effective ;

CONSIDERANT qu'il convient de finaliser ce plan en engageant la phase 3 qui permettra d'équiper les communes d'Enchastrayes, d'Uvernet-Fours, et de compléter la commune de Barcelonnette partiellement équipée en 2020 ;

CONSIDERANT que cette phase 3 comprend 31 PAV (13 pour Enchastrayes, 15 pour Uvernet-Fours et 3 pour Barcelonnette), semi-enterrés et aériens, et que le coût total estimatif s'élève à 422 500 € HT ;

VU l'avis favorable de la commission « environnement-déchets » réunie le 7 décembre 2020 ;

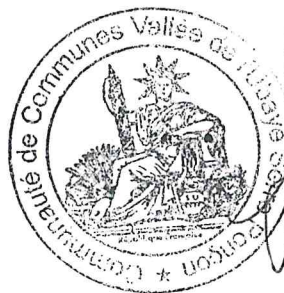
Sur proposition d'Yvan BOUGUYON, Vice-Président délégué à l'environnement et aux déchets,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le programme qui lui est présenté et le montant global de l'opération évalué à **422 500 € HT**.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires susceptibles de soutenir le projet.
- **AUTORISE** notamment la Présidente à présenter ce dossier prioritaire au titre de la DETR 2021 et du CRET 2 proposé par la Région SUD Provence Alpes Côte-d'Azur.
- **DIT** que le plan de financement de la phase 3 de la modernisation de la gestion des déchets au sein de la CCVUSP est le suivant :

Financeurs	Pourcentage de participation	Montant sollicité
DETR 2021	40 %	169 000 €
CRET 2	40%	169 000 €
Autofinancement CCVUSP	20%	84 500 €
Coût d'objectif HT	100 %	422 500 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus en investissement au budget 2021 de la Communauté.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT